



DÉPARTEMENT DROIT ÉCONOMIQUE - DROIT DE LA DISTRIBUTION : UN ACCOMPAGNEMENT INCONTOURNABLE

Le **Département droit économique - droit de la distribution** de LexCase conseille les entreprises françaises et étrangères, tant en France qu'à l'international, autour de **deux axes principaux**



L'ACCOMPAGNEMENT DANS LA MISE EN PLACE DES RELATIONS CONTRACTUELLES :

Notre équipe intervient ainsi dans la rédaction, la négociation, l'exécution et la protection de la politique commerciale et industrielle de chaque entreprise en prenant systématiquement en compte les spécificités de son secteur d'activité.

Nous les accompagnons également dans leurs relations avec leurs partenaires commerciaux, leurs clients professionnels ou consommateurs, leurs sous-traitants, leurs concurrents et les administrations (DGCCRF, DIRECCTE, CNIL, etc.).



LA REPRÉSENTATION DANS LES LITIGES COMMERCIAUX :

Notre équipe assiste et défend également ses clients devant les tribunaux judiciaires, les instances arbitrales ou de médiation de toutes formes, les autorités de concurrence française et communautaire et dans leurs relations avec les administrations.

Le **Département droit économique - droit de la distribution** de LexCase a ainsi acquis une expertise dans les domaines suivants :

- **Droit des contrats** : rédaction, négociation, audit de contrats de tout type, suivi de leur bonne exécution et des conséquences de leur cessation ;
- **Droit de la publicité et de la promotion des ventes** : droit de la consommation appliqué à l'entreprise ;
- **Droit de la distribution** : mise en place, évolution et résiliation des différents modes de distribution / représentation des services ou produits adaptés à la situation de l'entreprise tant en France qu'à l'international ;
- **Droit des pratiques restrictives** : déséquilibre significatif, rupture brutale de relations commerciales établies, abus de puissance d'achat ou de vente, etc.).

EXPERTISE ET PARTENARIATS



Fédération Française de la Franchise

Fort de son savoir-faire et des compétences acquises dans le cadre de son parcours, Maître Sébastien SEMOUN est membre, depuis le 1^{er} décembre 2014, du Collège des Experts de la Fédération Française de la Franchise (FFF). Il participe aux travaux de la FFF et à la rédaction du recueil annuel de jurisprudence. Cette reconnaissance, gage de l'expertise du département Droit économique - droit de la distribution, garantit aux clients du cabinet LexCase un traitement toujours plus efficient de leurs dossiers.



Partenaires européens

Le département Droit Économique de LexCase est membre de plusieurs comités internationaux :

- The IBA International Franchising Committee,
- The International Commerce and Distribution Committee,
- The Litigation Committee.

QUELQUES DOSSIERS TYPES

- Accompagnement dans la mise en place de réseaux de franchises en France et à l'étranger : rédaction de documents préparatoires, d'informations précontractuelles et de contrats de franchise ou master-franchise, en français et en anglais.
- Action en référé, couplée à une action au fond à bref délai, aux fins d'obtention de la poursuite forcée d'un contrat de franchise abusivement résilié avec la tierce complicité d'un réseau concurrent.
- Procédures sur requête afin d'établir ou de conserver la preuve d'agissements déloyaux de concurrents (traditionnels ou nouvellement arrivés) dans le domaine de la grande distribution, de l'immobilier, de l'industrie.

PRÉSENTATION DU CABINET LEXCASE

LexCase est né d'un projet entrepreneurial : constituer un cabinet d'avocats pluridisciplinaire, présent à Paris, Lyon et Marseille et développant un partenariat étroit avec certains cabinets d'avocats étrangers.

Régional, national et international, LexCase a choisi d'anticiper l'Europe des Régions en misant sur la proximité de ses clients tout en conservant un souci d'excellence.

LexCase compte plus de 45 avocats, dont 12 associés spécialisés dans les différentes disciplines du droit de l'entreprise.



Associations et fondations



Contentieux commercial



Données personnelles



Droit de la concurrence



Constructions & travaux Publics



Droit de l'urbanisme, de l'aménagement et de l'environnement



Droit des Assurances



Droit des sociétés / fusions-acquisitions



Droit économique



Droit fiscal



Droit pénal des affaires



Droit public des affaires



Droit social



Entreprises en difficulté



Immigration / Mobilité internationale



Propriété intellectuelle



Informatique et technologies de l'information



Franchise



Industries, établissements et produits de santé



Télécoms



Nos formations spécifiques au droit économique

Pour mieux accompagner nos clients et leur fournir une offre de formation la plus complète, **LexCase** a contribué à la création d'un organisme de formation présent à Paris, Lyon et Marseille et réunissant des professionnels du droit et du chiffre : **LexFormation**, qui assure des formations éligibles à la prise en charge de la formation continue des salariés.

LexCase offre ainsi à ses clients la possibilité de bénéficier d'une formation à la carte ou choisie parmi notre catalogue existant.

www.lexformation.com
contact@lexformation.com




LexFormation

Nous proposons notamment les formations suivantes :

- La franchise
- La distribution multicanal
- Le contrôle de la relation entre fournisseurs et distributeurs
- L'optimisation de la rédaction de vos contrats, clauses essentielles
- La protection de l'image et de la réputation de son entreprise
- La promotion des ventes en toute sécurité.

ÉQUIPE & CONTACTS



Sébastien SEMOUN 
Avocat associé
Dépt. droit économique -
droit de la distribution
@ ssemoun@lexcase.com



Elodie BERTRAND-ESQUEL 
Avocat
Dépt. droit économique, droit
de la distribution
@ ebertrand@lexcase.com



Laura DEMONTES 
Avocat
Dépt. droit économique, droit
de la distribution
@ ldemontes@lexcase.com



Caroline MOREL 
Avocat
Dépt. droit économique, droit
de la distribution
@ cmorel@lexcase.com

Lyon
2, rue P^{dt} Carnot · 69002 Lyon
+33 (0)4 37 23 11 11

Paris
17, rue de la Paix · 75002 Paris
+33 (0)1 40 20 22 22

Marseille
38, rue Grignan · 13001 Marseille
+33 (0)4 91 33 22 22